



# OISEAU CLUB VANNETAIS

## RÈGLEMENT DE LA BOURSE

### AUX OISEAUX

**Article 1 :** La bourse d'oiseaux de cages et de volières organisée lors du Championnat du Morbihan 2023 à la salle Pommois – 12 rue de la gare à PLUNERET – 56400, le dimanche 15 octobre 2023, est ouverte aux éleveurs des 4 clubs du département.

**Article 2 :** Le nombre d'oiseaux est illimité. Aucun droit d'entrée ne sera demandé pour les éleveurs participant au Championnat. Pour les autres éleveurs (AOB, OCL, OCP) il sera demandé un prix d'entrée de 2€00 par oiseau (sauf OCV). Un registre des ventes sera tenu par chaque exposant et rendu à l'Oiseau Club Vannetais à la fin de la journée au moment du déchargement. Une feuille sera remise à l'entrée à chacun.

**Article 3 :** Tous les oiseaux mis en vente seront de préférence bagués. Les oiseaux mis en vente soumis à l'inscription I-FAP devront être accompagnés de leurs documents. L'OCV ne sera pas responsable en cas de contrôle.

**Article 4 :** Tous les oiseaux présentés à la vente devront être logés dans des cages propres et non surchargées.

**Article 5 :** Un contrôle vétérinaire sera effectué.

**Article 6 :** Le comité organisateur ne sera pas responsable en cas de pertes, accidents, vols ou mortalités qui pourraient survenir durant l'exposition.

**Article 7 :** L'accueil des oiseaux de la bourse se fera le dimanche 15 octobre 2023 de 8h00 à 9h00.

**Article 8 :** Tous les participants à l'exposition s'engagent à respecter le présent règlement.

Le président de l'Oiseau Club Vannetais  
Yves CORFMAT